



Aux collègues d'EPS syndiqués au SE UNSA,

Chers collègues,

Actuellement circule un courriel du snep attaquant le SE UNSA sur une situation individuelle lors des mutations intra 2011.

Pour ceux qui auraient été destinataires de cette polémique, voici les éléments important en réponse.

Vous pouvez naturellement joindre nos commissaires paritaires à la section directement aussi.

Au SE UNSA, nous défendons toujours l'intérêt général et l'équité entre tous les collègues.

Lors des mutations intra 2011, c'est la seule application des règles du mouvement qui a eu lieu.

Ces règles sont travaillées avec tous les syndicats en amont des mutations intra et elles ont été appliquées dans toutes les CAPA (*), et par toutes les organisations syndicales, et pour votre information y compris par les syndicats de la FSU dont le SNEP est partie intégrante.

Les règles ont été respectées avec un respect de l'ordre des vœux exprimés par chaque collègue et de leurs barèmes.

C'est là la garantie de la justice et de l'équité.

La proposition faite par le Snep lors de la Capa mutation et refusé par l'administration équivalait tout simplement à un changement d'ordre des vœux et des règles des mutations. Le SE UNSA a refusé de modifier les règles.

Serait-il admissible, pour une situation individuelle qui certes aurait permis à un adhérent de la FSU d'obtenir un passe droit, d'empêcher au passage un certain nombre de collègue d'obtenir leur souhait ? Un syndicat, quel qu'il soit, a-t-il le droit de demander à revoir l'ordre des vœux formulés passée la date de clôture alors que les autres collègues participant aux mutations ont respecté la règle et les procédures?

L'équité pour tous les collègues est garantie dans notre académie par les procédures suivantes, qui ont été respectées (ou devraient) par toutes les organisations :

- Un collègue peut changer ses vœux sur siam jusqu'au 4 avril (clôture du mouvement).
- Ensuite il le peut encore jusqu'à mi mai en envoyant un courriel à la dpe, pour apporter des modifications ou des changements.

Mais par la suite, autoriser des changements de vœux sur des situations individuelles serait remettre en cause l'équité de traitement entre collègues en amont des mutations. Cela n'a jamais été permis dans aucune CAPA et toutes les organisations syndicales le savent et nous souhaitons maintenir cette application

A cela s'ajoute que les points ne sont pas les mêmes en **fonction des types de vœux** (vœu établissement, commune ou département), **que l'ordre des vœux** entraîne des priorités dans l'affectation des collègues, etc,...

Ce sont ces explications que fournissent, en amont, à tout collègue, les commissaires paritaires du SE UNSA

Ces éléments sont peut être techniques mais ils sont les garants de l'équité de traitement entre collègues. C'est ainsi, (et pour tous les enseignants, EPS comme les autres), que se sont faites les mutations intra 2011.

Une erreur, un mauvais conseil, une méconnaissance peuvent avoir comme conséquence d'empêcher une mutation, comme dans le cas d'espèce.

La polémique permet généralement de masquer l'erreur initiale ().**

Le SE UNSA défendra comme à son habitude l'égalité devant le mouvement, n'en déplaise à certaines organisations.

Cordialement à tous.

Marc GINESTE

Secrétaire Académique SE UNSA Toulouse

Les commissaires paritaires SE UNSA

Certifiés, CPE, PLP, PEGC, EPS

(*) Ces règles ont été réexpliquées lors de la CAPA d'ouverture (plénière) des mutations à laquelle assistaient tous les syndicats dont le Snep.

(**) ou de lancer les élections professionnelles d'octobre 2011 au lieu de suivre avec attention les dossiers des collègues pour leurs mutations.